

# COMMUNE D'EGLISENEUVE PRES BILLOM (63160)

Tél : 0473684737 – Fax : 0473689206

Mèl : [mairie.egliseneuve.pb@wanadoo.fr](mailto:mairie.egliseneuve.pb@wanadoo.fr)

Egliseneuve près Billom, le 23 novembre 2009

Mr René MONTAGNER  
Maire d'EGLISENEUVE PRES BILLOM  
et  
La commission Sports

M. Philippe CHALIER (Président du FJEPB)  
M. Diego CASADO (Président du FC senior)

**Objet :** restrictions d'utilisation du terrain

Messieurs,

La commission Sports s'est réunie lundi 16 novembre pour envisager une réorganisation de l'utilisation du terrain de la Jonchère, comme cela avait été évoqué précédemment.

Pour répondre au mieux à la nécessité de préserver le terrain, dont l'état est préoccupant, il a été décidé, à titre exceptionnel et pour cette saison, de ne plus autoriser **aucun entraînement d'aucun club** à compter de la semaine du 30 novembre.

En conséquence,

**En ce qui concerne le FJEPB**

- sur proposition du club, l'ensemble des entraînements des équipes qui sont en entente sont délocalisés (sur Billom ou Saint-Julien de Coppel).
- les entraînements des débutants et poussins, ainsi que des vétérans, doivent également être délocalisés sur les terrains de Billom, Glaine-Montaigut ou St-Julien – pas d'entraînement autorisé sur le terrain de basket.

**En ce qui concerne le FC Senior**

- les entraînements doivent se dérouler sur les terrains de Billom, Glaine-Montaigut ou St-Julien.

La mise à disposition du terrain de Glaine est validée par M. Bérard, Maire. Vous pouvez contacter M. Lionel Arveuf, président du club de Glaine, pour convenir avec lui des jours et heures de disponibilité du terrain (04 73 73 45 83).

De même pour le terrain de St-Julien, nous avons l'accord du maire Mme Lilianne Avit. Le Président du club est M. Mickael Lagier (04 73 68 42 81).

Nous comptons sur la bonne volonté dont vous savez faire preuve pour compléter au mieux ces dispositions provisoires en utilisant d'autres terrains susceptibles d'être à votre disposition et dont vous auriez connaissance, **ainsi qu'en délocalisant dans la mesure du possible les matchs inscrits à vos calendriers.**

Compte tenu des difficultés que vous pouvez rencontrer en ce qui concerne cette délocalisation des matchs ou des tournois ou plateaux de jeunes, nous vous autorisons à jouer les rencontres prévues jusqu'au 15 décembre.

Au-delà de cette date l'organisation de matchs, plateaux ou tournois n'est plus autorisée sur le terrain, à l'exception du tournoi jeunes du mois de Mai 2010.

Ces dispositions ont pour but de permettre au terrain de retrouver toutes ses qualités et d'être à nouveau praticable pour la saison prochaine. Elles permettront également, en libérant l'utilisation des vestiaires, de procéder aux travaux de réfection prévus en 2010.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Maire,

